

LE FOREM RECHERCHE UN ASSISTANT SOCIAL (H/F/X)

RECRUTEMENT
INTERNE/
EXTERNE

CONTEXTE

Le Forem est le Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Son cœur de métier : l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail dans une perspective d'emploi durable et de qualité, ainsi que la satisfaction des besoins des employeurs et de leurs offres d'emploi.

Dans le cadre de l'accompagnement individualisé des chômeurs, un réseau d'Assistants sociaux a été constitué afin d'appuyer les Conseillers référents et les Evalueurs dans la prise en charge des publics très éloignés de l'emploi présentant des problématiques sociales et/ou en lien avec la santé, nécessitant un accompagnement particulier en vue de favoriser leur insertion professionnelle.

L'Assistant social intervient la plupart du temps à la demande d'un Conseiller référent ou d'un Evalueur. Il a pour mission de garantir une prise en charge adéquate en recourant notamment à des organismes particuliers dont les champs d'action sortent du domaine de l'insertion professionnelle.

FONCTION

Mission

Vous assurez la prise en charge des publics très éloignés de l'emploi présentant des problématiques sociales et/ou en lien avec la santé, afin de préparer et de faciliter leur insertion professionnelle future.

Activités

- vous menez des entretiens individuels avec les demandeurs d'emploi fragilisés présentant des difficultés sociales et/ou en lien avec la santé ;
- vous accompagnez les demandeurs d'emploi fragilisés dans le cadre de leur parcours d'insertion socio-professionnelle ;
- vous assurez le suivi administratif des dossiers traités ;
- vous constituez et entretenez un réseau de partenaires pouvant assurer une prise en charge des problématiques sociales, médicales, psychologiques et administratives (centres de santé mentale, centres de guidance, CPAS, INAMI, AVIQ, etc.) ;
- vous assurez une veille dans votre secteur d'activité.

Conditions d'exercice

- la fonction s'exerce principalement dans la province de Luxembourg sous la responsabilité hiérarchique du Responsable d'équipe des Services accompagnement ;
- vous recevez des directives fonctionnelles du Responsable du réseau des Assistants sociaux du Siège central ;

EN BREF

Lieu : Marche-en-Famenne

Service/Département : Service

Accompagnement

Date limite pour postuler : 13/08/21

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Niveau d'études : Bachelier ou assimilé / 1 an d'expérience

- la fonction nécessite des déplacements réguliers vers Durbuy, Vielsalm et Libramont et vous êtes en mesure de vous rendre aisément sur vos lieux de travail ;
- vous suivez des formations proposées dans le cadre de la formation continuée ;
- il vous est proposé un contrat à durée indéterminée à temps plein ;
- salaire selon l'échelle barémique B3/1. Pour information, cela équivaut à :
 - 2.631,05 € mensuel brut indexé à 0 année d'ancienneté ;
 - 2.819,59 € mensuel brut indexé à 6 années d'ancienneté.



l'ancienneté peut être valorisée à concurrence de 6 ans d'expérience dans le secteur privé (ou indépendant) et pour le total des années prestées dans le secteur public.

PROFIL RECHERCHÉ

Compétences comportementales

- vous analysez avec discernement les données, en distinguant l'essentiel de l'accessoire, et vous jugez d'un œil critique l'information ;
- vous résolvez les problèmes de manière autonome ;
- vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant votre avis et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues ;
- vous accompagnez des clients internes et externes de manière transparente et intègre et vous leur fournissez un service personnalisé ;
- vous êtes souple face au changement ;
- vous planifiez et gérez votre propre développement en fonction de vos possibilités, intérêts et ambitions, en remettant en question de façon critique votre fonctionnement et en vous enrichissant continuellement par de nouvelles idées et approches ;
- vous vous impliquez et vous démontrez de la volonté à générer des résultats et vous assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises ;
- vous agissez avec intégrité, dans le respect des attentes de l'organisation, en soutenant et en exécutant les décisions prises ;
- vous réagissez au stress en vous focalisant sur le résultat, en contrôlant vos émotions et en adoptant une attitude constructive.

Compétences techniques

- vous maîtrisez les techniques d'entretien, l'anamnèse sociale ;
- vous disposez de connaissances en matière de législation sociale ;
- vous connaissez le champ de l'insertion sociale et socio-professionnelle ;
- vous connaissez les enjeux et réalités du marché de l'emploi, de la formation et ses acteurs en Wallonie ;
- vous connaissez le tissu socio-économique local ainsi que le réseau partenarial psycho-médico-social sur le territoire concerné ;
- vous vous exprimez, tant par écrit qu'oralement, de manière claire et compréhensible, vous avez une très bonne orthographe ;
- vous connaissez les logiciels bureautiques de base de la suite office.

POSTULER

Conditions d'accès

- vous possédez un diplôme de bachelier d'Assistant social ;
- vous possédez une expérience professionnelle de minimum 1 an dans un travail social avec des publics fragilisés ;
- vous êtes titulaire du permis B.

Atouts

- vous possédez des connaissances et/ou un intérêt dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

Dossier de candidature

- rendez-vous sur travailler-au-forem.leforem.be
 - créez un compte candidat (**si nécessaire**) ;
- complétez les différents champs OBLIGATOIRES :
 - diplôme ;
 - expériences professionnelles : celles-ci doivent être détaillées. **Ces expériences professionnelles seront examinées uniquement sur base des informations introduites dans le champ adéquat (le CV ne les remplace pas) ;**
 - veillez à y joindre les différents documents utiles à votre candidature en ligne :
 - copie du diplôme ;
 - lettre de motivation ;
 - curriculum vitae ;
- dès que votre dossier est complet, postulez sur l'offre « **105597 – Un Assistant social – Marche-en-Famenne** », et ce au plus tard le **13/08/2021**.



seuls les dossiers introduits de la sorte seront pris en considération ;



vous ne pouvez pas postuler via e-mail ;



il est demandé aux candidats internes de faire connaître leur candidature à leur hiérarchie ;



les candidat(e)s qui sont en possession d'un diplôme étranger doivent remettre une équivalence de ce diplôme. Celle-ci peut s'obtenir auprès du service ad hoc du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;



le candidat doit satisfaire à la législation relative à l'accès au territoire belge et aux autorisations de travail. Il devra fournir les documents adéquats au plus tard au moment de l'engagement ;

Procédure de sélection

- après vérification des conditions d'accès, une présélection sera effectuée sur base des dossiers de candidature.
- les candidats présélectionnés seront invités à se présenter aux épreuves éliminatoires de sélection :
 - une épreuve préliminaire portant sur les compétences techniques attendues (si le nombre de candidatures reçues le nécessite) ;
 - un examen portant sur les compétences et caractéristiques psychologiques requises pour exercer la fonction ;
 - un entretien devant un jury.

En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, les épreuves pourraient se dérouler à distance.

PLUS D'INFOS ?

- sur [ce que le Forem offre en tant qu'employeur](#) ;
- votre contact : selection.recrutement@forem.be [objet de mail : 105597]



Annexe : Diplômes - titres pris en considération pour le niveau B

1) Les titres pris en considération pour l'admission au niveau B sont les suivants :

- les diplômes de bachelier délivrés par une université, une Haute Ecole, une Ecole supérieure des Arts ou un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale ;
- les diplômes d'instituteur primaire et d'instituteur maternel ;
- les diplômes délivrés par un institut supérieur d'architecture, au terme d'études de 1^{er} cycle ;
- les régendats ;
- les diplômes d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (A.E.S.I. ;)
- les diplômes de l'enseignement supérieur de type court ;
- les diplômes délivrés par une université ou par un établissement d'enseignement supérieur de type long, au terme d'études de 1^{er} cycle ;
- les diplômes qui confèrent le grade de candidat et qui sont délivrés, après un cycle d'études de deux ans, par une université ou par un établissement d'enseignement supérieur de type long ;
- les diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court, au terme des études ;
- les diplômes délivrés par l'Ecole royale militaire donnant droit au titre de candidat ingénieur civil, de candidat ou de bachelier ;
- les diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur artistique de type court, au terme des études ;
- les diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur artistique de type long, au terme d'études de 1^{er} cycle ;
- les diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur maritime de type long, au terme d'études de 1^{er} cycle ;
- les diplômes, certificats d'études ou autres titres qui peuvent être pris en considération pour l'admission au niveau A ;
- les diplômes de grades équivalents au grade de bachelier délivrés en application de législations de la Communauté française ou nationales antérieures ;
- les certifications professionnelles délivrées par les opérateurs publics belges de formation ou de validation des compétences et qui sont positionnées au niveau 5 au moins du Cadre francophone des certifications.

Tant qu'ils ne sont pas positionnés dans le cadre des certifications, sont assimilés à des certifications professionnelles positionnées au niveau 5 au moins :

- le diplôme délivré par l'IFAPME dans la filière de coordination et d'encadrement, **à condition** que le certificat d'enseignement secondaire supérieur ait été exigé pour l'inscription à la formation ;
- le diplôme de chef d'entreprise délivré par l'Institut de formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, **à condition** que le certificat d'enseignement secondaire supérieur ait été exigé pour l'inscription à la formation.

2) Sont également admis les diplômes équivalents aux diplômes visés au point 1 et délivrés en application de la législation de la Communauté germanophone, de la Communauté flamande ou de l'Etat fédéral ;

3) Sont également admis les diplômes obtenus selon un régime étranger qui, en application de la procédure légale d'octroi de l'équivalence (ou en vertu de traités ou de conventions internationales), sont déclarés équivalents à l'un des diplômes visés au point 1.

